



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2014

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
email : salin.icare@neuf.fr

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	6
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	10
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	11
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	12
VII.1.1 - Préambule.....	12
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	12
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
VII.1.4 - Les taxes.....	13
VII.1.5 - Récapitulatif.....	13
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	15
VII.2.2 - Compte administratif.....	15
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	15
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
Annexe	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	19
A3 - Informations Agence de l'Eau sur redevance 2015.....	23

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA. La commune de Paillet apporte 340 abonnés dont les eaux usées sont déjà traitées à Lestiac.

1 904 abonnés représentant environ 4 300 habitants

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 1 904, soit environ 4 303 habitants. La population totale du SIAEPA est d'environ 7 080 habitants (INSEE 2011) représentant plus de 3 129 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Un nouveau contrat de délégation de puis le 1^{er} janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Ce contrat devrait s'arrêter le 31 décembre 2024.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ;
Accueil des usagers ;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Accueil du public : néant

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
☎ 0 969 320 404

Service urgence et astreinte
☎ 0 969 320 404
(24 h/ 24)

Site internet : www.ndes.fr

Astreintes ;
Traitement des informations et interventions pour les pannes ;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;
Gestion des boues des stations ;
Intervention pour désobstruer le réseau.
Renouvellement :
Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil
Divers :
Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites
Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 080 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 129 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,22 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 1 904 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 303 habitants représentant environ 61 % de la population, en progression par rapport à 2013 (5 %).

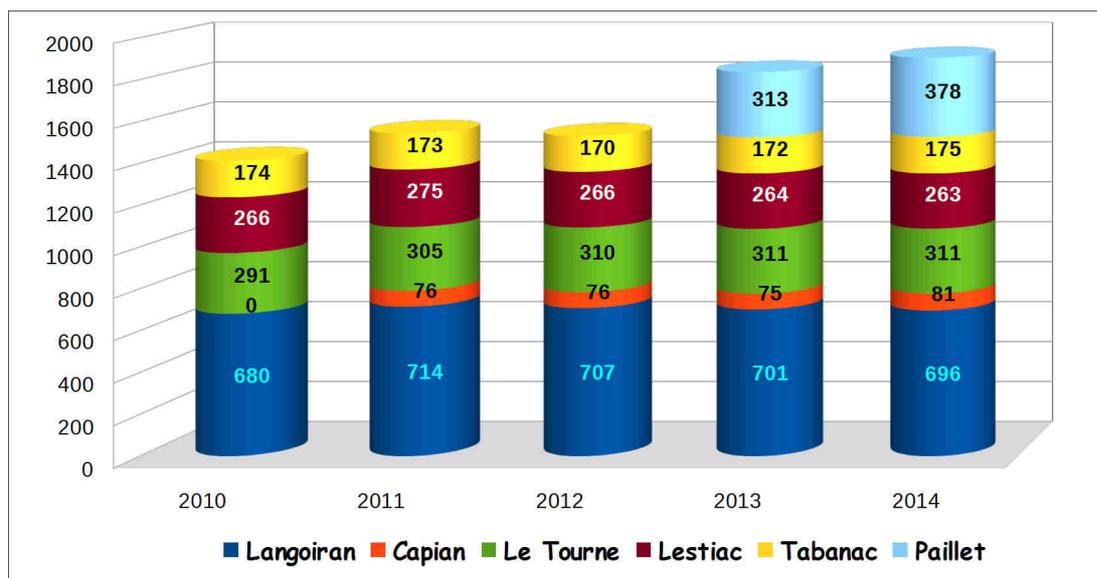
Par rapport à 2013, on constate une augmentation de 3,7 % du nombre d'abonnés soit 68 abonnés en plus, essentiellement sur la commune de Paillet.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes :

	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Progression	
Langoiran	707	701	696	-5	-0,7%
Capian	76	75	81	6	8,0%
Le Tourne	310	311	311	0	0,0%
Lestiac	266	264	263	-1	-0,4%
Paillet		313	378	65	20,8%
Tabanac	170	172	175	3	1,7%
TOTAL	1 529	1 836	1 904	68	3,7%

Une augmentation de 4 % du nombre d'abonnés, soit 68 abonnés en plus.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique. À cette époque, il était prévu de raccorder en plus de l'existant les habitations suivantes :

Commune	Langoiran	Capian	Lestiac	Le Tourne	Tabanac
Prévision	157	152	22	67	214

Cependant, les éléments du schéma et ceux des rapports de l'exploitant ne permettent pas de déterminer le **taux de raccordement**. Il est **estimé** par rapport aux abonnés au service de l'Eau à **59 %**.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires.
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 13 postes de refoulement.
3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

En intégrant les valeurs sur la commune de Paillet, le linéaire gravitaire total est de 30,04 km et celui des refoulements de 5,75 km, sans évolution depuis 2012.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

59 % des abonnés du service de l'eau utilisent le service de l'assainissement collectif

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 30,1 km de canalisations gravitaires avec 20 postes de refoulement

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Comme depuis 2011, l'exploitant ne signale pas de réseau ayant fait l'objet d'un test à la fumée pour détecter les fuites ou les mauvais raccordements (eau pluviale). Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau avec 6 secteurs plus souvent obturés

L'exploitant a réalisé le curage 1 560 m de réseau gravitaire, soit 5 % du linéaire. En 2012, 1 700 ml avaient été curés et en 2013, 4 305. En 3 ans, 7,5 km ont été curés, soit 25 % du linéaire total.

Il n'est pas précisé les autres interventions sur le réseau.

Il est précisé que 6 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année.

Le taux de points noirs est donc de 16,8 %, alors que le taux de 2013 était de 19 %.

Le délégataire a réalisé 6 contrôles de branchements existants avec 2 conformes et 4 non conformes, sans précision sur les raisons de ce classement. Le total depuis 2013 est de 16 branchements contrôlés dont 9 conformes (56 %) et 7 non conformes (44 %).

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

Enfin, il est rappelé que les réseaux de collecte ont subi de fortes dégradations pendant l'événement pluvieux de fin juillet avec une nécessité de curage et de nettoyage important, surtout sur la commune de Paillet.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATION

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage.

Cette station a fait l'objet en 2014 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et d'un bilan de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2013	2014	% évol	2013	2014
Équivalent habitant	2 000	1 434	1 313	-8,42%	71,7%	65,7%
Volume (m ³ /j)	300	220	263	19,55%	73,3%	87,7%
DBO ₅ (kg/j)	120	79,5	62,92	-20,86%	66,3%	52,4%
DCO (kg/j)	220	212,2	187,78	-11,51%	96,5%	85,4%
MES (kg/j)	180	84,6	92,83	9,73%	47,0%	51,6%
Azote (kg/j)	30	22	13,72	-37,64%	73,3%	45,7%
Phosph. (kg/j)	8	2,7	1,64	-39,26%	33,8%	20,5%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO₅, DCO et MES

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 65,7 % de sa capacité nominale, en diminution par rapport à 2013

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de moins de 65,7 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes mais cette année ces valeurs sont à la baisse. Cependant, il faut rester prudent car le SATESE a signalé des dysfonctionnements de l'auto-contrôle.

L'évolution du débit sur l'année semble montrer des entrées d'eaux parasites avec le dépassement de la capacité nominale de la station en particulier en janvier et février 2014. La Police de l'eau signale 72 jours de dépassements avec un maximum de 935 m³/j, soit trois fois le débit nominal.

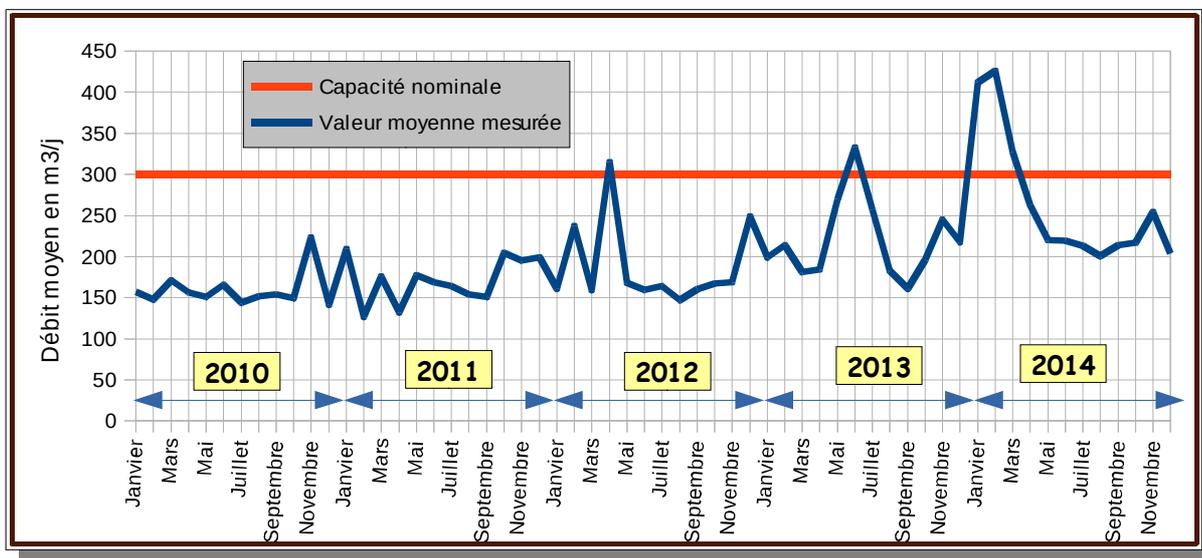
Pour le paramètre DCO, la station est souvent en surcharge (4 bilans sur 12) , en Janvier et Février, ainsi qu'en septembre et octobre, avec un maximum de 384 kg/j. La station reçoit aussi parfois plus de DBO₅ que sa valeur nominale (1 bilan en septembre avec un maximum de 122 kg/j).

En 2012 l'analyse des graphiques journaliers des débits en entrée et de la pluviométrie montre une incidence faible des pluies de moins de 5 mm/j mais forte des pluies de plus de 10 mm/jour. Pour une pluie de 30 mm/j, la station peut recevoir jusqu'à 650 m³/j, soit plus de 2 fois sa capacité nominale (incidence de zones inondées).

On constate que le phénomène s'accroît au fil des années.

Des surcharges de pollution en septembre et octobre

Le réseau amène des eaux parasites de nappe ou de pluie



Le SATESE précise que les débits mesurés en sortie ne sont pas représentatifs, surtout en période de crue.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	263,0 m ³ /j	935,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO ₅	25,0 mg/l	3,4 mg/l	7,0 mg/l	70%	98,0%	96,6%	100%
DCO	125,0 mg/l	31,0 mg/l	40,0 mg/l	75%	94,1%	88,0%	100%
MES	30,0 mg/l	3,3 mg/l	9,0 mg/l	90%	98,7%	99,6%	100%

La qualité mesurée est bonne avec le souci de l'approximation des mesures de débits et un paramétrage non conforme des appareils de mesure.

La station a produit 106 m³ de boues (251,3 m³ en 2013) à une siccité moyenne de 11 % ce qui donne 11,6 t de matières sèches (14 t en 2013 et 20,4 t en 2012). La mise en place d'une déshydratation mobile permet d'évacuer des boues 2 fois plus concentrée qu'en 2013. Cette valeur de 11,6 t est inférieure à la production théorique à partir du nombre de raccordés du

Des rendements d'épuration corrects et qui augmentent

SIAEPA de Langoiran sur la station en raison probablement des pertes de boues lors des épisodes de sur-débit ou de mauvais réglages de la station.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile (nouveau 2014)..

Cette station a fait l'objet en 2014 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2013	2014	% évol	2013	2014
Équivalent habitant	2 000	1 253	1 090	-13,0%	62,6%	54,5%
Volume (m3/j)	300	318	444	39,6%	106,0%	148,0%
DBO5 (kg/j)	120	63,9	57,88	-9,4%	53,3%	48,2%
DCO (kg/j)	240	178,9	176,52	-1,3%	74,5%	73,6%
MES (kg/j)	140	84,2	58,47	-30,6%	60,1%	41,8%
Azote (kg/j)	28	18	25,17	39,8%	64,3%	89,9%
Phosph. (kg/j)	10	2,1	2,53	20,5%	21,0%	25,3%

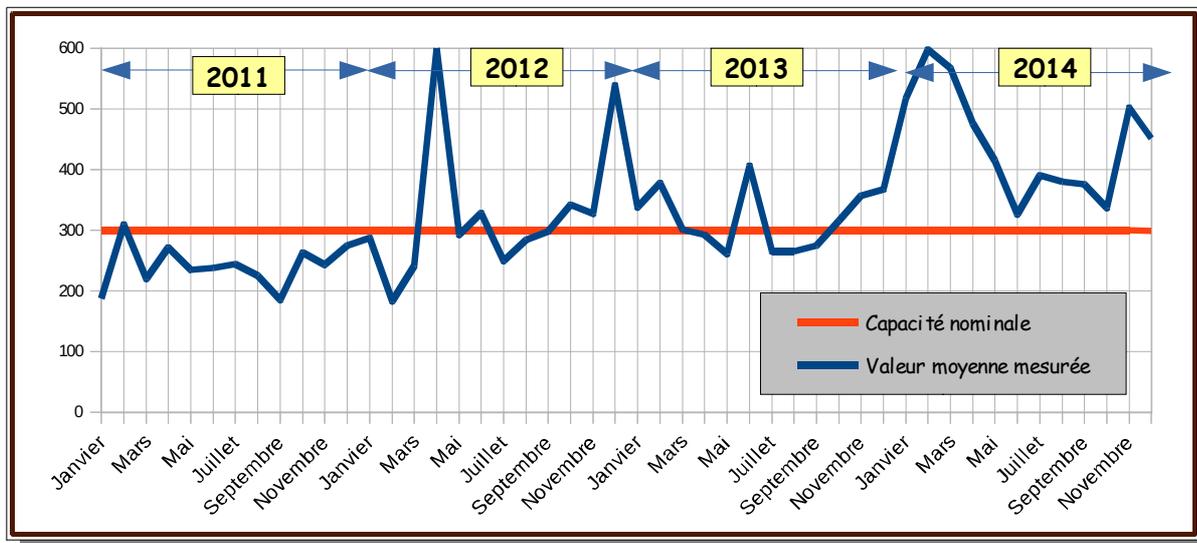
La station de Le Tourne reçoit en permanence plus que sa capacité hydraulique Elle atteint 55 % de sa charge organique

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate curieusement en 2014 une diminution d'environ 10 % des charges entrantes sur cette station après une diminution de près de 20 % en 2013.

Sur les 12 bilans, le débit entrant est toujours supérieur au débit nominal, avec une valeur maximale sur une journée de 1 145 m³/j, soit 4 fois le débit nominal. La Police de l'Eau signale que la station est en surcharge hydraulique 336 jours par an, soit 92 % du temps.

Des entrées d'eaux parasites qui peuvent être importantes



Pour 4 bilans, la charge entrante en DCO a été au-dessus de la capacité nominale de la station.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	444,0 m3/j	1 145,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,1 mg/l	10,0 mg/l	70%	96,1%	91,2%	100%
DCO	125,0 mg/l	35,3 mg/l	68,0 mg/l	75%	88,9%	71,5%	100%
MES	35,0 mg/l	9,8 mg/l	51,0 mg/l	90%	90,6%	44,7%	100%

Des rendements d'épuration et une conformité aux normes peu représentatif en raison des dépassements hydrauliques.

Les rendements restent bons en moyenne, bien qu'en baisse par rapport à 2012 et 2013. La station étant en permanence hors domaine de garantie car le débit reçu est au-dessus du débit nominal, la conformité du rejet est de 100 % au sens de la réglementation. En réalité, 3 des bilans montrent de dépassement de qualité de rejet sur les paramètres DCO et MES.

La station a produit 153 m³ de boues (251 m³ en 2013 et 780 m³ en 2012) en tenant compte du rajout de la machine à déshydrater mobile. Ainsi, avec une siccité moyenne de 10,6 % (contre 3,0 % en 2013), on observe une production de 16,4 t de matières sèches (contre 7,8 t en 2013 et 33 t en 2012). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

Comme pour la station de Lestiac, la production de boues est faible par rapport aux habitants raccordés mais en cohérence avec la quantité de DBO5 arrivant sur la station.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2014 (comme en 2012 et 2013) que d'un bilan de l'exploitant. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2012	2013	2014	% évol	2012	2013	2014
Équivalent habitant	700	15	152	239	57,5%	2,2%	21,7%	34,1%
Volume (m3/j)	105	4	12	16,4	36,7%	3,8%	11,4%	15,6%
DBO5 (kg/j)	42	1	8,1	9,54	17,8%	2,4%	19,3%	22,7%
DCO (kg/j)	84	2,3	15,3	33,13	116,5%	2,7%	18,2%	39,4%
MES (kg/j)	49	0,7	13,5	19,74	46,2%	1,4%	27,6%	40,3%
Azote (kg/j)	9,8	0,4	1,8	1,98	10,0%	4,1%	18,4%	20,2%
Phosph. (kg/j)	3,5	0	0,2	0,2	/	0,0%	5,7%	5,7%

La station de Capian reçoit 240 eq.hab, en concordance avec le nombre de raccordés. Elle est saturée à 34 % environ

On constate une forte progression de la charge arrivante qui correspond à environ 240 eq.hab, ce qui est cohérent avec les 81 abonnés raccordables.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet				Rendement de la station				Conformité
	Normatif	2012	2013	2014	Normatif	2012	2013	2013	
Volume	105,0 m3/j	4,0 m3/j	12,0 m3/j	16,4 m3/j	/	/	/	/	?
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	4,0 mg/l	6,0 mg/l	94%	99,0%	99,1%	98,5%	100%
DCO	90,0 mg/l	4,8 mg/l	60,0 mg/l	68,0 mg/l	89%	92,0%	93,2%	95,1%	100%
MES	25,0 mg/l	3,0 mg/l	4,0 mg/l	6,0 mg/l	95%	99,0%	99,5%	99,3%	100%

100 % de conformité des rejets et de très bons rendements

Sur les seuls bilans effectués, la station a de très bons résultats.

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. En 2014, le délégataire a ajouté l'intervention d'une table à déshydrater mobile pour diminuer les volumes de boues transportées. Les boues sont ensuite reprises vers une filière de compostage.

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Les boues de la station de Capien sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

La production réelle des boues annoncée par l'exploitant est de 28 tonnes de MS pour l'année 2014 (25 t en 2013 et 58,7 t en 2012). Ce chiffre est très inférieur aux valeurs attendues, à savoir près de 60 tonnes.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

100 % de conformité de la filière

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés AEP) : **61,1 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation (Données 2015 de la Police de l'Eau).

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 15 sur un total possible de 120, le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux), de l'absence d'un diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

Entre 2010 et 2014, seul 120 m de réseau en amont de la station de Le Tourne ont été renouvelés, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,07 %**

Un service qui doit continuer de s'améliorer

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi.

Des réclamations très faibles

Aucune réclamation n'a été recensée en 2014 et 2013 contre 41 en 2012. Le taux de réclamation est donc de **0 réclamation pour 1 000 abonnés**.

Il n'est pas signalé en 2014 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un **taux de 0 pour 1 000 habitants**.

VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité a réalisé ou prévoit les travaux et études suivant pour améliorer le service (montants arrondis) :

Année	Type	Localisation	Montants des travaux
2013	Réhabilitation	Secteur Lestiac/le Tourne	95 000 € TTC
2014	Réhabilitation	Escalier station de Lestiac	4 500 €
2015	Réhabilitation	Postes de refoulement de Paillet suite tempête	23 000 € HT
2015	Neuf	Traitement anti-H2S à Paillet	35 200 € HT
2015	Neuf	Extension réseau Chemin de Lavergne à Capian	280 000 € HT
2015	Étude	Étude d'extension de la station de Le Tourne	
2016-2017	Extension	Extension de la station de Le Tourne	775 000 €
2015-2016	Réhabilitation	130 m canalisation amont station le Tourne	100 000 € HT

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2015 (délibération du 22 décembre 2014), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	13,72 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,002 €/m ³	1,500 €/m ³	1,530 €/m ³	1,561 €/m ³	2,03%	0,0310 €/m ³

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation. En 2012, il s'agit des tarifs de l'ancien délégataire.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements puis une progression de 2 % par an

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de 0,40 % entre 2013 et 2014, puis 1,44 % entre 2014 et 2015 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

	Prix au 1 ^{er} décembre 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Variation en % 2014/2015	Variation en valeur
Abonnement						
Tous	40,58 €/an	18,00 €/an	18,07 €/an	18,33 €/an	1,44%	0,26 €
Consommation						
0 à 60 m ³	1,48 €/an	0,8000 €/m ³	0,8030 €/m³	0,8140 €/m ³	1,37%	0,01 €
61 à 100 m ³		1,2000 €/m ³	1,2040 €/m³	1,2220 €/m ³	1,50%	0,02 €
> 100 m ³		1,5000 €/m ³	1,5060 €/m³	1,5270 €/m ³	1,39%	0,02 €

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. En 2014, le taux de TVA passe à 10 %

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0,22 €/m³ en 2012 pour toutes les communes y compris pour Tabanac. En 2013, cette valeur passe à 0,225 €/m³, en 2014 à 0,230 €/m³, et 2015 à 0,235 €/m³ soit + 2,2 % par an.

VII.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution des caractéristiques de la facture d'eau est la suivante :

	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	1,5000 €/m ³	1,5300 €/m³	1,5610 €/m ³	2,00%	2,03%
Part exploitant					
Abonnement	18,00 €/an	18,07 €/an	18,33 €/an	0,39%	1,44%
Consommation	0,8 à 1,5 €/m ³	0,80 à 1,5 €/m³	0,81 à 1,53 €/m ³	0,37%	1,37%
Taxes et redevances					
TVA	7,00%	10,00%	10,00%	42,86%	0,00%
Redevance modernisation	0,2250 €/m ³	0,2300 €/m³	0,2350 €/m ³	2,22%	2,17%

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type (part assainissement) pour une consommation de 120 m³/an**Toutes les communes**

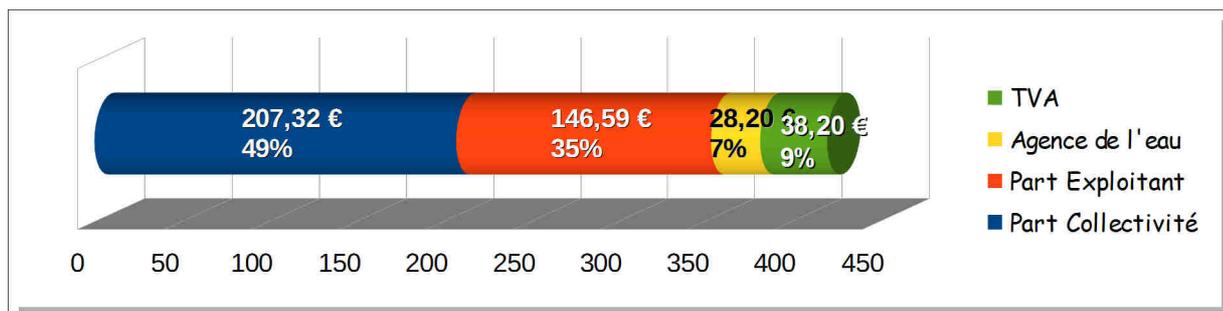
	Prix 2014	Prix 2015	Variation en %	Variation en valeur	Montant en € / m ³
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,00 €	0,17 €
Consommation	183,60 €	187,32 €	2,03%	3,72 €	1,56 €
Part exploitant					
Abonnement	18,07 €	18,33 €	1,44%	0,26 €	0,15 €
Consommation	126,46 €	128,26 €	1,42%	1,80 €	1,07 €
Sous total hors taxes	348,13 €	353,91 €	1,66%	5,78 €	2,95 €
Taxes et redevances					
Redevance Modernisation	27,60 €	28,20 €	2,17%	0,60 €	0,24 €
TOTAL					
TOTAL EU hors TVA	375,73 €	382,11 €	1,70%	6,38 €	3,18 €
TVA	37,57 €	38,21 €	1,70%	0,64 €	0,32 €
TOTAL TTC	413,30 €	420,32 €	1,70%	7,02 €	3,50 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un prix global en 2015 de 3,50 €/m³ soit 420,32 €/an et une hausse de 7 €/an par rapport à 2014, répartie entre les différents partenaires

Le prix moyen de l'assainissement pour une consommation de 120 m³/an est de 3,50 €/m³ TTC (2,95 €/m³ HT), soit un total TTC de 420,32 €/an

Ce tableau montre que la hausse du prix de l'eau est de 1,66% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau et de la TVA conduit à une hausse totale de 1,70% par rapport à l'année précédente.

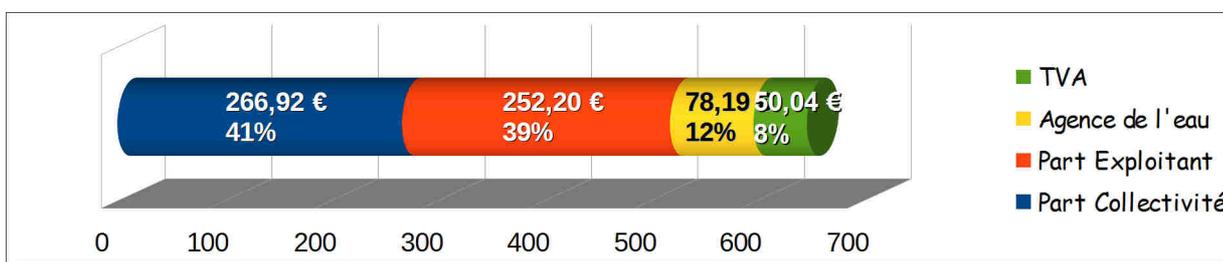
Le poids de la part fixe (abonnement) est de 10,8 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

En 2015, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 647,35 € TTC, soit un prix de 5,39 €/m³

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,39 €/m³ (total annuel de 647,35 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,63 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2010).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (valeurs 2013 sur 8,5 mois recalculé à 12 mois) :

Une recette du Syndicat en légère progression

	Commune		Exploitant		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	1 904		1 904		
Volume vendu	158 751 m3		158 751 m3		
Prix moyen abonnement	20,00 €/an		18,07 €/an		
Prix moyen au m3	1,5300 €/m3		1,0205 €/m3		
Recettes Part Fixe	38 080 €	39 549 €	34 405 €	35 693 €	75 242,00 €
Recettes Consommation	242 889 €	237 315 €	162 005 €	162 004 €	399 319,00 €
Total	280 969 €	276 864 €	196 411 €	197 697 €	474 561,00 €
Rappel 2013 (ramené sur 12 mois)		265 530 €		183 497 €	449 027,00 €
Différence		11 334 €		14 200 €	25 534,00 €
Différence en %		4,3%		7,7%	5,7%

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2014 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif te à l'équilibre

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2014	Dépenses	212 117,58 €	256 651,07 €	468 768,65 €
	Recettes	249 097,42 €	313 859,76 €	562 957,18 €
	Balance	36 979,84 €	57 208,69 €	94 188,53 €
Report exercice 2013		-89 068,33 €	103 323,90 €	14 255,57 €
Résultat cumulé au 31/12/2014		-52 088,49 €	160 532,59 €	108 444,10 €
Reste à réaliser (recettes-dépenses)		-103 972,00 €		-103 972,00 €
Clôture exercice 2014		-156 060,49 €	160 532,59 €	4 472,10 €

Ce compte administratif montre que les recettes n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice reste équilibré grâce aux reports favorables des années précédentes. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 929 691,73 € en 2014 contre 2 037 830,59 € en 2013, soit une baisse d'environ 108 140 €.

Un dette qui reste importante

En 2015, on note l'arrêt de 3 emprunts pour une annuité de 26 000 € environ mais l'intégration de 2 avances remboursables de l'Agence de l'Eau pour 6 305 € d'annuité conduisant à une baisse des remboursements de presque 20 000 €.

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2013	2014	Variation
Encours de la dette	2 037 830,59 €	1 929 691,73 €	-108 138,86 €
Remboursement annuel	266 417,52 €	261 515,46 €	-4 902,06 €
dont capital	177 000,89 €	174 341,38 €	-2 659,51 €
dont intérêts	89 416,63 €	87 174,08 €	-2 242,55 €
Nombre d'abonnés	1 836	1 904	68
Dette par abonnés	1 109,93 €	1 013,49 €	-96,44 €
Remboursement annuel par abonné	145,11 €	137,35 €	-7,76 €

Des annuités de la dette de 138 € par abonné

L'apport des nouveaux raccordés fait baisser le ratio du remboursement par abonné. Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2014 est de 7 ans, alors qu'elle était de moins de 14 ans en 2013.

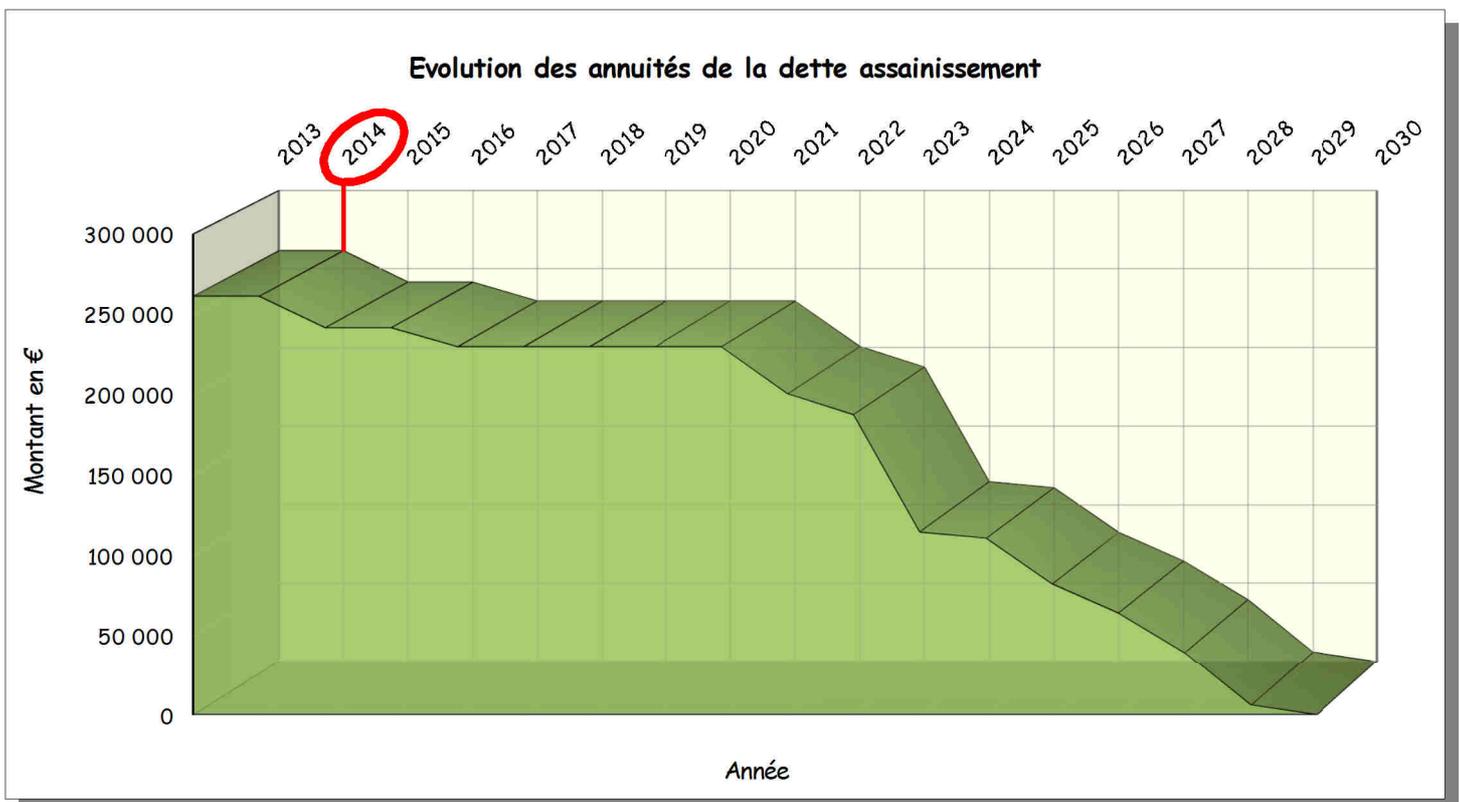
L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

Une dette qui diminue peu les prochaines années

On constate après une baisse de 12 000 € en 2016, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 230 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 15 à 30 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 73 000 € pour passer à environ 115 000 €. À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an.

L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.



SIAEPA de Langoiran - Service de l'Assainissement - ÉTAT DE LA DETTE AU 31/12/2014

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2014		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	F	5,51%	Annuelle	7	2021	174 401,68 €	78 394,69 €	8 985,01 €	4 814,62 €	13 799,63 €
2	2013	Tvx	CA	10 ans	F	4,71%	Annuelle	9	2023	71 706,42 €	61 216,47 €	5 365,65 €	3 136,02 €	8 501,67 €
3	2008	Bourg Tabanac	CA	20 ans	F	5,35%	Annuelle	14	2028	300 000,00 €	228 735,15 €	10 811,94 €	12 815,77 €	23 627,71 €
4	2013		AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	15	2029	66 202,50 €	66 202,50 €			
5	2004	Cap Horn	CE	19 ans	F	4,65%	Annuelle	9	2023	55 000,00 €	29 494,27 €	2 593,05 €	1 492,06 €	4 085,11 €
6	2004	Moulin	CE	19 ans	F	4,65%	Annuelle	9	2023	13 750,00 €	7 373,58 €	648,26 €	373,02 €	1 021,28 €
7	2004	Rouquey O	CE	19 ans	F	3,86%	Annuelle	9	2023	154 750,00 €	81 385,63 €	7 173,36 €	4 073,71 €	11 247,07 €
8	2004	ST lestiacc	CE	19 ans	F	3,92%	Annuelle	9	2023	60 806,00 €	32 054,02 €	2 834,35 €	1 609,62 €	4 443,97 €
9	2003	Rouquey E	Dexia	19 ans	F	4,51%	Annuelle	8	2022	178 750,00 €	86 501,56 €	8 820,79 €	4 299,04 €	13 119,83 €
10	2013	Paillet	CA	4 ans	F	3,46%	Annuelle	2	2016	44 118,47 €	22 809,27 €	10 835,79 €	1 164,12 €	11 999,91 €
11	2013	Paillet	CA	15 ans	F	4,45%	Annuelle	13	2027	65 990,01 €	59 474,37 €	3 328,73 €	2 794,74 €	6 123,47 €
12	2010	STEP Capian	CE	15 ans	F	3,14%	Annuelle	11	2025	192 000,00 €	145 442,42 €	10 931,05 €	4 910,13 €	15 841,18 €
13	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	F	3,79%	Annuelle	7	2021	125 180,00 €	91 717,54 €	11 259,81 €	3 902,84 €	15 162,65 €
14	2013	Tabanac	CM	15 ans	F	4,85%	Annuelle	13	2027	120 000,00 €	105 969,99 €	5 760,54 €	5 418,93 €	11 179,47 €
15	1996	Tvx	CE	18 ans	F	7,15%	Annuelle	0	2014	34 301,00 €	0,00 €	3 039,63 €	159,92 €	3 199,55 €
16	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	F	4,07%	Annuelle	12	2026	167 500,00 €	111 297,56 €	7 088,89 €	4 818,33 €	11 907,22 €
17	2007	Fontayne	CE	19 ans	F	4,07%	Annuelle	12	2026	87 500,00 €	58 140,51 €	3 703,15 €	2 517,04 €	6 220,19 €
18	2007	Giratoire	CE	20 ans	F	4,24%	Annuelle	13	2027	100 000,00 €	72 172,76 €	3 983,92 €	3 533,67 €	7 517,59 €
19	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	F	4,29%	Annuelle	9	2023	300 000,00 €	199 177,02 €	17 555,54 €	9 969,70 €	27 525,24 €
20	2008	Terrey	CE	15 ans	F	4,29%	Annuelle	9	2023	110 000,00 €	73 031,56 €	6 437,03 €	3 655,56 €	10 092,59 €
21	2001	Tvx	CE	13 ans	F	4,40%	Annuelle	0	2014	164 862,88 €	0,00 €	15 347,06 €	141,19 €	15 488,25 €
22	2002	Tvx	CE	21 ans	F	5,10%	Annuelle	9	2023	91 469,41 €	42 792,69 €	3 677,36 €	2 369,97 €	6 047,33 €
23	1999	Paillet	Dexia	11 ans	F	4,51%	Annuelle	0	2014	71 394,95 €	0,00 €	7 059,39 €	318,46 €	7 377,85 €
24	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	F	3,46%	Annuelle	11	2025	162 000,00 €	99 611,09 €	7 341,27 €	3 700,55 €	11 041,82 €
25	2013	Paillet	Dexia	16 ans	F	5,29%	Annuelle	14	2028	102 237,02 €	93 572,18 €	4 444,06 €	5 185,07 €	9 629,13 €
26	2011	Tr30G	AGE	14 ans	F	0,00%	Annuelle	11	2025	23 920,93 €	17 542,05 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
27	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	F	0,00%	Annuelle	10	2024	55 815,50 €	37 210,35 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
28	2014	Capian	AGE	15 ans	F	0,00%	Annuelle	15	2029	28 372,50 €	28 372,50 €			
TOTAL GÉNÉRAL										3 122 029,27 €	1 929 691,73 €	174 341,38 €	87 174,08 €	261 515,46 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2013	Valeurs 2014	Evolution 2014/2013	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 076	4 303	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	13,6	28,0	+	/
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (n+1)	€ / m ³	3,41	3,50	-	2,24
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	59,0	61,1	+	91,28
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	15	15	/	41
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	93
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	97
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99
P207.0	Montant des abandons de créance	€				
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,02
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	19,90	16,80	+	9,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,07	0,07	/	0,85
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	83	100	++	98,2
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	14,0	7,2	+	6
P257.0	Taux d'impayés	%	/	15,31	-	13,82
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0,0	0,0	++	2,38

Données ONEMA 2013 : valeurs sur 160 services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une amélioration des paramètres sur les stations et les boues
- Les index P203 à P205 ont été fournis en 2015 pour l'année 2014 par les services de l'État
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est très mauvais et pourrait conduire à des pénalités de la part de l'Agence de l'Eau
- De nombreux points de curage fréquents, signes de problèmes récurrents sur le réseau.
- Le taux de renouvellement est faible bien que la collectivité débute des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés.
- Un taux d'impayés qui devient préoccupant
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a légèrement augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 413,30 € TTC en 2014 et 420,32 € TTC en 2015 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 3,50 €/m³.

La facture eau + assainissement de 120 m³ est de 647,35 € TTC en 2015, soit 5,39 €/m³.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 35,8 km

	2014	2013	2 012	2011	2010	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,120	0,000	0,000	0,000	0,024

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,120 km
---	---	-------	----------

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 6

	2014	2013	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,07%	0,2%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	16,8%	19,9%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 61,8 t MS (15 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 1 823

Production réelle de boues : 28,0 t MS soit 45,3 % (25 t en 2013)

Filière boues : déshydratation mobile et compostage

Conformité de la filière : Oui

Boues éliminées par la filière : 28,0 t MS

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 28	SATESE : 1	1	1
Bilans conformes : 27	Autocontrôle : 12	12	1
Bilans dans domaine de garantie : 11	Conformité : 12	13	2
Bilans conformes dans DTG : 11	92%	100%	100%

	2014	2013	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	96,4%	92,3%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	100,0%	94,1%	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2013 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	1 904 abonnés
Nombre de réclamation :	0 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2014	2013	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	0,00	0,00	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	1 904	Consommation :	1,5000 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume consommé :	158 751 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	259 376,70 €	Frais généraux :	9 469,89 €
Taxes assainissements	10 250,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	12 614,06 €	Charges financières :	93 988,05 €
Recettes d'équipement :	3 750,00 €	Capital de la dette :	174 341,38 €
Recettes financières :	101 947,93 €	Travaux :	5 277,60 €
Report année n-1 :	103 323,90 €	Report année n-1 :	89 068,33 €
Divers :		Indemnités élus :	10 673,24 €
TOTAL Recettes :	491 262,59 €	TOTAL Dépenses :	382 818,49 €
Bilan :	108 444,10 €	Reste à réaliser :	103 972,00 €
	Clôture Compte Administratif		4 472,10 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2014	2 013	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 929 691,73 €	2 037 830,59 €	-108 138,86 €	-5,3%
Recettes réelles	387 938,69 €	343 610,97 €	44 327,72 €	12,9%
Dépenses réelles	293 750,16 €	374 740,67 €	-80 990,51 €	-21,6%
Capital remboursé	174 341,38 €	177 000,89 €	-2 659,51 €	-1,5%

Montant des factures impayées (année n-1):	48 897,91 €		2 013
Montant des abandons de créances :	1 387,66 €	0,009 €/m3	319 305 €

	2014	2013
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	268 530 €	145 871 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	7,2 ans	14,0 ans
Taux d'impayés	15,31%	NC

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 303
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	28,0 † MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,41 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	61,1%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	15 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	100%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,009 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	16,8%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,07%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	7,2 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	15,31%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,00

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

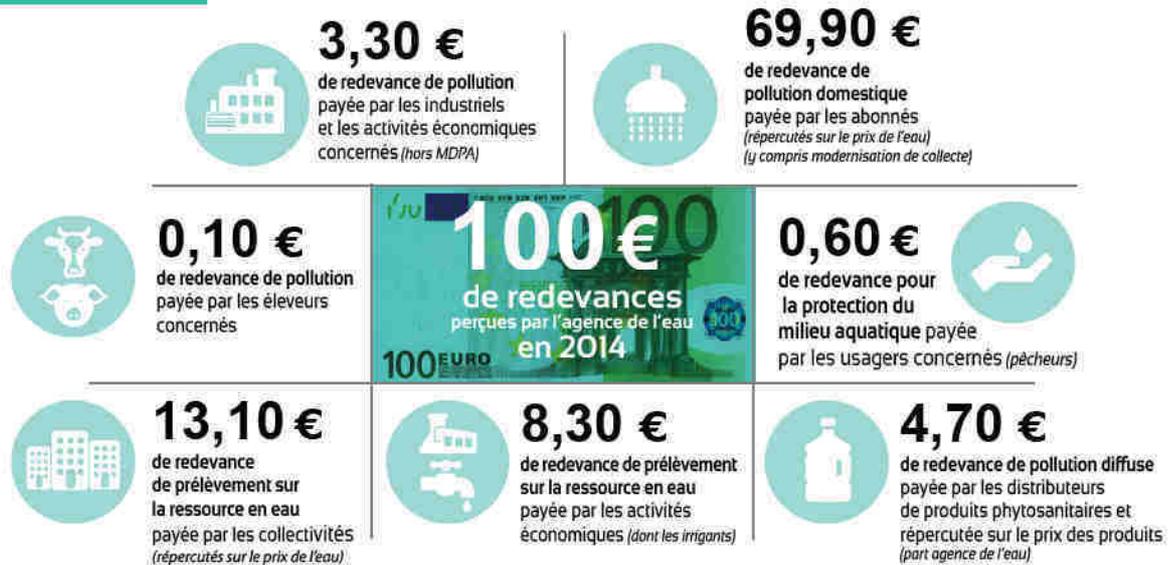
■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2014 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- ♦ 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- ♦ 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- ♦ 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées,
- ♦ 52 captages d'eau potable ont été réhabilités,
- ♦ 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité,
- ♦ 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés au niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- ♦ 2700 km de cours d'eau ont été restaurés,
- ♦ 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- ♦ 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- ♦ La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- ♦ 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural,
- ♦ A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- ♦ 100% de lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de baignade.

INDICATEUR DE BASSIN SPÉCIFIQUE

- ♦ 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**Participez
en donnant votre avis !**



sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES
AGENCES
DE L'EAU

ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

